

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 07 octobre 2021

Compte-rendu affiché le 11 octobre 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 01
octobre 2021

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Camille EL-BATAL

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure
LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, Françoise
BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves
GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS,
Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF,
Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Bruno DANDOY, Coralie
TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile
BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe
MASSON, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL,
Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ,
Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

David HORNUS, Laurent DURIEUX, Sonia MONFORT,
Caroline VARGIOLU, Jean-Christian DARNE,
Fabienne TIRTIAUX

Pouvoirs :

David HORNUS à Céline MAROLLEAU, Laurent
DURIEUX à Aïcha BEZZAYER, Sonia MONFORT à
Françoise BÉRARD, Caroline VARGIOLU à Stéphane
GONZALEZ, Jean-Christian DARNE à Philippe MASSON,
Fabienne TIRTIAUX à Pascale ROTIVEL,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

APPROBATION DE LA
PROGRAMMATION 2021-2022
DES TEMPS D'ACTIVITÉS
PÉRISCOLAIRES (TAP) ET DES
DISPOSITIFS
D'ACCOMPAGNEMENT À LA
SCOLARITÉ (CLAS-REAPP)

Délibération : 10.2021.101

Transmis en préfecture le : 12/10/2021

RAPPORTEUR : Madame Delphine CHAPUIS

La volonté municipale est de conforter et de faire prospérer le parcours de réussite éducative pour les enfants et les jeunes saint-genois et de donner sens et cohérence aux diverses actions proposées par les services municipaux et les associations pendant et hors temps scolaire.

Pendant le temps scolaire :

Les différents acteurs de la ville (B612, La Mouche théâtre et cinéma, les intervenants en musique, multimédia, développement durable, sport, communication...) proposent un projet commun à destination des écoles saint-genoises, les « parcours éducatifs croisés ».

Ils y inscrivent notamment des liens entre des œuvres, des événements et des idées de parcours thématiques qu'ils ont imaginés ensemble.

Ce schéma permet de collaborer avec les différents établissements scolaires de la ville dans une dynamique d'accompagnement de l'enfant et dans une complémentarité de rôles et d'actions :

- pour une ouverture des enfants sur le monde du sensible ;
- pour élargir l'horizon des enfants et les ouvrir sur le monde, par la diversité des projets et partenariats ;
- par un partenariat en tenant compte de nos singularités complémentaires : enseignants, artistes, médiateurs culturels, acteurs du développement durable, éducateurs sportifs.

Pour cette nouvelle année scolaire, un renforcement des parcours éducatifs a été imaginé comme suit :

- intégration d'un nouveau volet autour de la découverte du patrimoine de proximité et de la citoyenneté ;
- présentation de chaque proposition d'activité détaillée en fonction des compétences acquises par l'élève afin de donner les ressources nécessaires aux enseignants pour répondre au mieux au socle commun de connaissances, de compétences et de culture fixé par l'Éducation Nationale.

Pendant le temps périscolaire :

Les temps d'activités périscolaires (TAP) ont été mis en œuvre en 2014, lors de la réforme des rythmes scolaires et le passage à 4,5 jours de classe par semaine puis ont été maintenus lors du retour à la semaine de 4 jours.

Des activités culturelles, sportives, citoyennes... sont proposées aux élèves des écoles élémentaires de 16h30 à 17h30 à des tarifs très réduits fixés en fonction du quotient familial.

Une moyenne de 470 enfants par trimestre bénéficient de ces activités encadrées par des vacataires, des enseignants et des animateurs certifiés issus de 15 à 20 associations selon les années.

Quelques évolutions sont à noter cette année avec :

- Une augmentation du nombre d'activités dans chacune des 3 écoles afin de permettre aux enfants d'avoir plus de choix, quel que soit leur âge;
- Un équilibre des activités manuelles, culturelles, citoyennes avec les activités sportives jusqu'à présent plus nombreuses;
- L'intégration de nouvelles associations : Tennis SGL, OSGL Rugby, Amély;
- Une proposition de nouvelles activités par les associations : dodgeball, exposition, chant et rythme, écolo couture, montibrico, robotique...;
- Une valorisation des animateurs ville en leur offrant la possibilité de mettre en place des activités spécifiques en fonction de leurs préférences et talents : comédie musicale, manu'art, petit cuistot;
- la mise en place d'études dirigées permettant aux élèves les moins autonomes d'acquérir une meilleure méthodologie de travail.

Ainsi, la programmation annuelle dont les activités sont détaillées ci-dessous s'élève à 86 988€ dont 2 609€ maximum de prestation de service ordinaire (PSO) à reverser en fonction des présences réelles des enfants sur les jours d'activités. En effet, dans le cadre des déclarations d'ouverture d'accueil de loisirs, la ville centralisant les inscriptions aux TAP, la prestation de service ordinaire (PSO) correspondant à ces activités d'accueil de loisirs lui est versée directement par la caisse

d'allocations familiales (CAF). La ville reverse alors la partie correspondante au prestataire assurant les activités (CLESg). Le montant définitif est attribué en fonction de la réalisation effective de l'activité.

ASSOCIATION	ACTIVITÉS	1er trimestre 2021/2022	2ème trimestre 2021/2022	3ème trimestre 2021/2022	TOTAL Année scolaire 2021/2022
Clesg	Je m'amuse	3 591 €	3 510 €	2 322 €	9 423 €
Clesg	Reversement de la Prestation de Service Ordinaire (PSO)			2 609 €	2 609 €
Clesg	Robotique - Ecolo couture	1 118 €	1 118 €	0 €	2 236 €
Clesg	crée ta BD - La récup ça occupe - Montibrico	1 053 €	1 053 €	729 €2	835 €
TTSGL	Tennis de table	560 €	520 €	320 €	1 400 €
Sgoff	Tchoukball - Peteca - Floorball	6 360 €	6 240 €	4 200 €	16 800 €
AL Handball	Handball	1 040 €	1 040 €	720 €	2 800 €
OSGL foot	Floorball	1 600 €	1 560 €	1 080 €	4 240 €
Esol	Escrime	1 040 €	1 040 €	720 €	2 800 €
CMA	Chanson	630 €	585 €	360 €	1 575 €
La rouquine	Danse - chant et rythme - Exposition	4 082 €	4 030 €	2 688 €	10 800 €
Patadôme	Théâtre impro	3 406 €	3 354 €	2 320 €	9 080 €
Bale	basketball - kinball	2 120 €	2 080 €	1 400 €	5 600 €
BCO	Badminton	1 080 €	1 040 €	680 €	2 800 €
CISGO	Volleyball - Dodgeball	1 600 €	1 560 €	1 400 €	4 560 €
Amely	Devenir citoyen	676 €	676 €	468 €	1 820 €
OSGL Rugby	Rugby	1 040 €	1 040 €	720 €	2 800 €
Tennis Club	Tennis	1 040 €	1 040 €	680 €	2 760 €
	TOTAL	32 036 €	31 486 €	23 416 €	86 938 €

- **Le dispositif Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)**

Il s'inscrit en complémentarité des actions menées dans le cadre des rythmes scolaires. Il permet de mettre l'accent sur la nécessité de l'assiduité à l'école, l'organisation avec une méthodologie du travail personnel tout en restant dans une envie d'apprendre et le plaisir de s'ouvrir à d'autres dimensions, culturelle, artistique... Dans ce contexte, les actions seront travaillées en concertation étroite avec les différents acteurs éducatifs, notamment avec les directeurs d'école. Les 2 porteurs d'actions CLAS, que sont le CSCB et le Mixcube, sont subventionnés par la CAF. **Les montants prévisionnels inscrits pour le Mixcube d'un total de 16 408€ (notamment la valorisation du personnel : 14 638€) sont intégrés au budget de la Ville.**

ACTIONS	ORGANISMES	COMMUNE	* CAF	
Accompagnement scolaire primaire et ateliers d' expression	Centre Social et Culturel des Barolles (CSCB)		2 gr	5 126€
Accompagnement scolaire secondaire avec ateliers d'expression			2 gr	7 730€
Accompagnement à la scolarité primaire	MIXCUBE	8 542€	1 gr	2 563€
Accompagnement à la scolarité secondaire		7 866€	1 gr	2 563€
TOTAL SAINT GENIS LAVAL 2021-2022		16 408€	6 gr	17 982€

**subvention demandée (budget prévisionnel) versée directement à la structure si accord.*

gr. = groupe ; 1gr. (entre 5 et 15 jeunes) devrait correspondre à 32,5 % de participation de l'État, avec pour plafond **7 885€** de dépenses, soit une **subvention maximale à hauteur de 2 563€ par groupe.**

- **Sur le soutien à la parentalité**

Le dispositif réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (**REAAP**) est un réseau d'institutions et de structures, qui proposent des actions et des activités pour, par et avec les parents. A ce titre, les actions parentalité de la commune favorisent le bien-être des familles et satisfont les intérêts de l'enfant et du jeune en préparant et en aidant les parents dans l'exercice de leur rôle éducatif et leur responsabilité parentale. Elles confortent les parents dans leurs compétences, en lien avec les associations et les familles du territoire. L'effort de la ville sera de **2 000€** attribués au centre social et culturel des barolles (CSCB) sous forme de subvention.

Les deux porteurs d'actions que sont le CSCB et le Mixcube sont également subventionnés par la CAF comme suit :

ACTIONS	ORGANISMES	COMMUNE	* CAF
Espace d'accueil parents-enfants : 1, 2, 3, soleil	CSCB	2 000€	1 500€
Temps de rencontres parents-enfants : MIXKIDS	MIXCUBE	800€	800€
TOTAL SAINT GENIS LAVAL 2021-2022		2 800€	2 300€

**subvention attendue versée directement à la structure*

Vu la délibération n° 06.2014.053 du 3 juin 2014 approuvant la mise en œuvre des activités sur les temps d'activités périscolaires (TAP), la signature des conventions y afférant et le versement des subventions aux associations porteuses de projets ;

Vu la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité et la circulaire interministérielle du 8 Juin 2011 relative à la mise en œuvre de la politique d'accompagnement à la scolarité;

Vu l'avis de la commission 1 « Enfance, jeunesse, enseignement, cohésion sociale, égalités » du 27 septembre 2021 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **APPROUVER** l'attribution des subventions détaillées ci-dessus et leur versement ;
- **APPROUVER** le versement de la prestation de service ordinaire (PSO) par la Caisse d'allocations familiales (CAF) à la ville correspondant aux activités d'accueil de loisirs ;
- **APPROUVER** le reversement de la PSO par la ville aux partenaires assurant les activités d'accueil de loisirs dans la limite du montant perçu de la CAF pour ces activités ;
- **VERSER** à l'association Centre social et culturel des Barolles (CSCB) énoncée ci-dessus, le montant de la subvention allouée par la ville dans le cadre de la mise en œuvre des projets listés pour l'année scolaire 2021-2022 ;
- **SOLLICITER** auprès de la CAF les recettes pour les actions CLAS et REAAP précitées ;
- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à signer les documents y afférant, notamment les conventions avec les bénéficiaires, et à intervenir par avenant si nécessaire.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Delphine CHAPUIS**,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,
Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.
--